**N° 6293 Projet de loi portant règlement du compte général de l’exercice 2010**

Par rapport au budget définitif de l'exercice 2010, les **variations** sont les suivantes :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  |  Budget définitif2010 | Compte général2010 |  Variations |
| en valeur | en % |
| Recettes- courantes- en capital | 8.398.711.866,001.420.132.500,00 |  9.354.798.046,82  1.666.718.701,92 |  956.086.180,82 246.586.201,92 | 11,3817,36 |
| Total recettes (1) | 9.818.844.366,00  | 11.021.516.748,74  |  1.202.672.382,74 | 12,25 |
| Dépenses- courantes- en capital | 8.850.914.097,00 942.910.386,00  |  8.993.280.313,94 1.117.438.461,89  |   142.366.216,94 174.528.075,89  |  1,6118,51 |
| Total dépenses (2) | 9.793.824.483,00  | 10.110.718.775,83 |  316.894.292,83 | 3,24 |
| **Excédent****de recettes****(1)-(2)** |  **25.019.883,00** |  **910.797.972,91** |  **885.778.089,91** |  |
|  |

Le compte général de l'exercice 2010 est clôturé avec un excédent de recettes de 910,8 millions d'euros. En faisant abstraction des recettes du produit d'emprunts nouveaux (1.597,5 millions d'euros), le compte général pour l'exercice 2010 affiche cependant **un excédent de dépenses de 686,7 millions d'euros**.

Les dépenses courantes et en capital effectives dépassent de 3,24% le total des dépenses prévues pour 2010 (cette évolution était de 4,46% en 2009). En valeur absolue, cet écart correspond à 317 millions d’euros.

Ces dépenses supplémentaires proviennent notamment de la majoration relative:

• au remboursement de la dette publique (Fonds de la dette publique) (+ 133.555.700,00 euros) ;

• aux transferts de revenus aux ménages (+ 56.150.659,00 euros) ;

• à l’achat de terrains et bâtiments dans le pays (+ 49.469.943,22 euros) ;

• aux transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale (+ 41.669.089,84 euros) ;

• aux transferts de revenus aux administrations publiques locales (+ 29.273.289,84 euros) ;

• aux dotations de fonds de réserve (+ 26.715.811,31 euros) ;

• aux subventions d’exploitation (+ 17.836.310,67 euros) ;

• aux transferts de capitaux aux entreprises (+ 12.312.646,07 euros).

Par rapport au compte général de l’exercice 2009, les dépenses courantes et en capital ont augmenté de 4,40% (soit 426 millions d’euros).

En ce qui concerne la situation financière des Fonds spéciaux de l’Etat, la Cour des comptes constate une régression de 9% des avoirs des fonds spéciaux de l’Etat au courant de l’exercice 2010 (contre une augmentation de 32% en 2009). Dans les projections des recettes et des dépenses du projet de budget de 2010, cette diminution avait été estimée à -39,05%. Cette amélioration s’explique par le fait que les recettes des fonds spéciaux ont été plus importantes que prévues (+7,07%) et que l’évolution des dépenses a été moins prononcée que prévue en 2010 (-10,14%).

Au cours de l’exercice 2010, des emprunts à hauteur de 200 millions d’euros ont été crédités sur le Fonds du rail et le Fonds des routes. Déduction faite de ces emprunts, la diminution des avoirs des fonds spéciaux est de l’ordre de 18,38%.